

ÉLECTIONS PARTIELLES AU CONSEIL D'INSTITUT
de l'IAE-ANGERS**A distance par voie électronique****Du mardi 15 octobre 2024 au mercredi 16 octobre 2024****COLLEGE DES USAGERS**

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L719-1 et suivants, L 953-2, R 712-1 à R 712-8 et D719-1 à D719-40 ;

Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu la délibération n°2019-053 du 25 avril 2019 portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment internet ;

Vu le décret n°2024-841 du 16 juillet 2024 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu les statuts et règlement intérieur de l'Université d'Angers approuvés par le Conseil d'Administration, tels qu'en vigueur ;

Vu les statuts de l'IAE-Angers, tels qu'approuvés le 14 novembre 2019 ;

Vu l'arrêté n° 2023-058 du 11 avril 2023 relatif au cadrage des élections par voie électronique à distance à l'Université d'Angers ;

Vu la délibération n° CA003-2024 du 22 février 2024 relative à l'élection de la Présidente de l'Université d'Angers ;

Vu l'arrêté n°2024-178 du 16 septembre 2024 relatif à l'organisation des élections partielles au conseil d'institut de l'IAE-Angers, collège des usagers ;

Vu l'arrêté n°2024-186 du 03 octobre 2024 relatif aux candidats aux élections partielles au conseil d'institut de l'IAE-Angers, collège des usagers ;

Vu l'avis du comité électoral consultatif du 17 octobre 2024,

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE

ARRETE :

Article 1 : ELU.ES COLLEGE DES USAGERS

LISTE « RH »

M. Samuel PATTERSON (titulaire)

Mme Charlotte THILLOIS (suppléante)

LISTE « LES INCONNUS »

M. Julien GUIDOUX (titulaire)

Mme Lou ALARDIN (suppléante)

Fait à Angers le 18 octobre 2024
La Présidente de l'Université
Françoise GROLLEAU

Signé le 18 octobre 2024
Mis en ligne le 18 octobre 2024